

**Affectation des élèves en 6<sup>ème</sup> en Gironde**  
**Justificatifs de domicile**

Le justificatif de domicile en Gironde constitue un élément indispensable du dossier de demande d'affectation en 6<sup>ème</sup>.

**Seules les pièces suivantes, au nom des représentants légaux, seront reconnues et étudiées :**

- avis de taxe d'habitation,
- avis d'imposition ou de non imposition,
- en cas de déménagement futur ou récent :
  - actes notariés d'achat immobilier,
  - carte grise de véhicule,
  - relevé de prestation CAF.

Toute fausse déclaration entraînera l'annulation de l'affectation et de l'inscription de l'élève.